

ARAS — Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon

PREAVIS N° 01-21

Autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026 — Rapport de la commission de gestion

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent préavis n° 01/2021 de l'ARAS.

La commission de gestion (CoGest) s'est réunie virtuellement le 4 octobre 2021 en vidéoconférence et a adressé ses questions au CODIR par mail.

La commission remercie M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur disponibilité ainsi que pour la qualité des informations et des réponses fournies.

Analyse

Pour rappel et comme précisé dans la proposition du CODIR, ce préavis a pour objectif d'accorder au CODIR un droit général de plaider pendant l'entier de la législature. Il s'agit d'un préavis standard dont l'équivalent a été présenté dans l'ensemble des communes et associations de communes.

L'unique remarque faite par la commission de gestion concerne l'inutilité de la mention « avec une prolongation jusqu'au 31 décembre 2026 » qui conclut la seconde décision ; en effet, cette prolongation est déjà prévue à l'art 4 al 2 LC et n'a pas besoin d'être rappelée dans le préavis. La commission n'a toutefois pas jugé utile de proposer un amendement à ce sujet.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission de Gestion vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir accepter préavis n° 01-2021 de l'ARAS et :

- d'accorder au CODIR de l'ARAS les autorisations générales de plaider
- de fixer la durée de validité de ladite autorisation pour la législature 2021-2026, avec une prolongation jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour la commission :

Céline Etoupe Municipale de St-George
Rapporteuse

Yves Dalebroux Municipal de Signy-Avenex

Nicolas Ray Municipal d'Arzier-Le Muids

John Tendon Municipal de Chavannes-de-Bogis

Didier Zumbach Municipal d'Arnex-sur-Nyon

